



Commune de Grancy

GRANCY-INFO

JANVIER 2022

RECENSEMENT DES CHIENS



Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer à l'administration communale 021 861 14 80 ou e-mail admin@grancy.ch jusqu'au vendredi 26 février 2022, les chiens achetés ou reçus en 2021:

- les chiens nés en 2021 et restés en leur possession
- les chiens morts, vendus ou donnés en 2021
- les chiens qui n'auraient pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 2021 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office; il n'est donc pas nécessaire de les inscrire à nouveau.

Nous rappelons que **toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans un délai de quinze jours par son propriétaire ou détenteur.**

Il est obligatoire de munir tous les chiens d'une puce électronique et il est interdit de les laisser rôder.

CARTE JOURNALIÈRE CFF OFFRE LAST MINUTE



Conjointement avec les communes de Cossonay et environs, la Municipalité de Grancy a acquis 4 abonnements CFF pour l'année 2022, comprenant 4 tickets chaque jour, d'une valeur de frs 40.- par titre de transport. Le secrétariat de la commune de Cossonay est chargé de procéder à la vente de ces cartes. La réservation est conseillée et s'effectue par téléphone au 021 863 22 00 ou sur le site internet www.cossonay.ch

Offre last minute : les cartes encore disponibles le jour même ou le vendredi pour le week-end sont vendues au prix de frs 20.- au bureau communal de Cossonay uniquement. Pas de réservation possible par téléphone ou internet.

LES TOILETTES NE SONT PAS DES POUBELLES



Fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées.

Les Municipalités et les Services intercommunaux d'épuration des eaux usées sont aux prises avec des boules de fibres provenant de lingettes humides et d'autres articles hygiéniques qui obstruent les pompes et qui doivent être enlevées manuellement de manière laborieuse.



VOTATION FÉDÉRALE DU 13 FÉVRIER 2022

Les électeurs et électrices de Grancy sont convoqués le dimanche **13 février 2022** pour se prononcer sur :

Votation fédérale : 4 objets

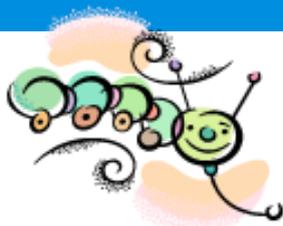
Ouverture du bureau de vote: **dimanche 13 février 2022 de 10h00 à 11h00** à la salle villageoise.



FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé le **mercredi 26 janvier 2022**. Réouverture le mardi 1er février 2022 à 15h30

WWW.GRANCY.CH



ECHENILLAGE DES PINS

La Municipalité rappelle aux propriétaires, locataires, usagers, fermiers et exploitants que la destruction des nids de la chenille dite « processionnaire du pin » est obligatoire, hormis en forêt où elle fait partie de l'écosystème et ne représente pas une menace pour le milieu.

Les poils de ces chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.). Le seul moyen de lutte est de couper les nids et de les détruire par le feu.

C'est pourquoi le nécessaire doit être fait dès leur apparition et au plus tard le 15 février 2022

Des informations générales sont à disposition sur le site de l'Etat de Vaud :

www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires/

A défaut d'exécution des mesures dans le délai prescrit, la commune ordonnera les travaux aux frais des personnes concernées.



COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Faut-il permettre telle manifestation ? Selon quelles règles ? Accepter que les séances se déroulent régulièrement avec une personne de moins. En novembre et décembre, nous pouvons dire que ce qui a rythmé nos discussions et décisions est étroitement lié à la pandémie. Nous sommes reconnaissants que certaines manifestations ont pu avoir lieu pour permettre la rencontre et la vie sociale nécessaires à la vie villageoise.

En novembre et décembre la Municipalité a :

- mis à l'enquête un abri tunnel pour stockage agricole sur la parcelle 3
- attribué à l'entreprise About Blank la réalisation du nouveau site internet de la Commune
- délivré le permis temporaire pour l'organisation du match aux cartes du vendredi 12 novembre
- loué au FC Cossonay la salle les lundis de 17h30 à 19h30 de novembre à février pour les entraînements
- reçu les plans conformes du réseau de défense incendie pour le chemin de la Léchère et la Ruelle
- pris acte de la synthèse négative de la CAMAC concernant le projet d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom
- reçu l'arrêté d'imposition 2022 - 2026 approuvé par la Cheffe du département en charge des relations avec les communes
- pris connaissance des montants de la participation à la cohésion sociale prévisionnelle 2022 sous réserve d'éventuels amendements décidés par le Grand Conseil lors du vote final du budget : frs 293'580.-
- pris l'engagement en tant que maître d'ouvrage à exécuter les mesures conformément au projet de remise en état du « chemin du Côteau » par le groupement forestier Veyron-Léman
- pris connaissance du résultat du contrôle radar à la route de Cottens le 17 novembre de 6h20 à 8h45. Il y a eu 695 véhicules contrôlés et 32 ont été dénoncés

LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ DE GRANCY
PL. DE LA FONTAINE 1 - LE COLLÈGE
1117 GRANCY



GREFFE MUNICIPAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

Mme Mireille Hofer
Secrétaire municipale

Heures d'ouverture:
mardi de 15h30 à 18h
mercredi de 8h à 10h

Tél bureau: 021 861 14 80
admin@grancy.ch

EMPLOYÉS COMMUNAUX

M. Beat Baumann
Employé communal
Tél privé: 021 800 06 14

Mme Nathalie Araujo de Sa
Concierge collègue
et salle villageoise

Tél privé : 076 418 41 98 du
lundi au vendredi de 08h00
à 12h00 et 13h00 à 18h00

BOURSE

Mme Stéphanie MARTIN
Boursière communale

Heures d'ouverture:
mardi de 17h00-18h00

Tél bureau: 021 861 14 80
bourse@grancy.ch